

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 26 septembre 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bedreddine, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Martin S., Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Chaumillon
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Filhol, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet, M. Chabani



Délibération n° 06-02 du 26 septembre 2025

NOUVELLE DONNE DES POLITIQUES D'INSERTION ET D'EMPLOI – ACTIONS POUR L'ACCÈS À L'EMPLOI DURABLE DANS LES FILIÈRES EN TENSION – CONVENTIONS, AVENANTS ET SUBVENTIONS

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction n° DGCS/SD1B/2023/169 du 23 novembre 2023 relative à la mise en œuvre territoriale du Pacte national des solidarités à travers des « pactes locaux des solidarités » conclus entre l'État et les Conseils départementaux d'une part, et entre l'État et les métropoles d'autre part, pour les années 2024-2027,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2024-IV-10 du 4 avril 2024 relative au pacte local des solidarités (PLS) - Contexte et orientations du département,

Vu la délibération n°06-02 du 15 mai 2025 ayant approuvé la convention avec L'École Gustave,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE les subventions aux associations et structures suivantes :

• E2S Formation Petite Enfance	52 000 euros
• Arès	87 565 euros
• Action Plurielle Formation	57 836 euros
• Aurore	60 000 euros
• Astrolabe formation-PFD	30 094 euros
• L'École Gustave	28 092 euros
• CCID Seine-Saint-Denis	10 210 euros



- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec les associations et structures suivantes :

- E2S Formation Petite Enfance
- Arès
- Action Plurielle Formation
- Aurore
- Astrolabe formation -PFD
- CCID Seine-Saint-Denis

- APPROUVE l'avenant à conclure avec l'École Gustave, dont le projet est ci-annexé ;

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer lesdits conventions et avenant, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :
Mme Thibault

arrêté de déport (2023-066) pris en raison de son lien avec ARES

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.